

Contenu

Le changement de statut.....	2
A) Transformer une entreprise individuelle en société	2
1) Les motivations de l'entrepreneur	2
2) La procédure de transformation d'une entreprise individuelle en société	2
B) La modification de la forme sociale	3
1) Les motivations des associés	3
2) La procédure de modification du statut juridique d'une société.....	3

Le changement de statut

Les organisations s'inscrivent normalement dans un processus de croissance.

Des préoccupations patrimoniales, financières ou stratégiques sont à l'origine d'une évolution de la structure juridique.

Il peut s'agir notamment de :

- l'apport en société d'une entreprise individuelle;
- de la modification de la forme sociale en fonction des motivations nouvelles des décideurs.

Les changements de statut permettent de limiter les conséquences patrimoniales des risques liés à l'activité économique, de trouver les nouveaux partenaires nécessaires à l'extension de l'activité ou encore de répondre à une préoccupation patrimoniale, notamment lors d'une transmission.

A) Transformer une entreprise individuelle en société

La structure juridique d'une entreprise n'est pas toujours définitive.

Elle évolue en fonction du développement économique de l'entreprise.

Des préoccupations patrimoniales, financières ou stratégiques sont à l'origine de cette évolution.

1) Les motivations de l'entrepreneur

L'entrepreneur souhaite en général passer sous la forme sociétaire pour protéger son patrimoine et bénéficier d'un statut fiscal et social plus avantageux.

La protection du patrimoine

L'entrepreneur obtient une séparation plus stricte entre son patrimoine professionnel et privé.

Le passage en société peut assurer la pérennité de l'entreprise en organisant sa succession.

Un statut fiscal et social plus avantageux

En transformant son entreprise en société, l'entrepreneur peut bénéficier d'un régime fiscal plus intéressant.

Il peut choisir une structure où le statut de salarié est possible et bénéficier ainsi d'une protection sociale.

2) La procédure de transformation d'une entreprise individuelle en société

Pour transformer son entreprise individuelle en société, l'entrepreneur dispose de 2 possibilités :

- soit céder son fonds de commerce à une société déjà créée dans laquelle il aura la qualité d'associé,
- soit apporter son fonds de commerce au capital d'une société qu'il crée.

La procédure s'effectue en trois étapes :

- Évaluation du fonds de commerce : valeur de la clientèle, du matériel, des marchandises...
- Création de la société : rédaction des statuts, immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS), publicité.
- Radiation de l'entreprise individuelle du RCS.

Les conséquences

Sur le plan juridique, la conséquence principale est la création d'une nouvelle personne morale dans laquelle l'entrepreneur est amené à partager le pouvoir (sauf création d'une EURL ou d'une SASU).

Sur le plan fiscal l'entrepreneur doit procéder au paiement d'un impôt éventuel sur la plus-value réalisée sur le fonds de commerce et à l'acquittement des droits d'enregistrement.

B) La modification de la forme sociale

La modification de la forme sociale peut avoir plusieurs motivations.

1) Les motivations des associés

Les motivations des associés pour modifier le statut juridique de leur société sont d'ordre économique, juridique, social ou fiscal :

- Motivations économiques;
- Motivations sociales et fiscales.

Les motivations économiques

Chercher un apport de compétences d'un ou de plusieurs partenaires ; mobiliser des financements plus importants ; trouver plus facilement de nouveaux marchés...

Les motivations sociales et fiscales

Certaines structures permettent au dirigeant de se salarier ; la cession des parts ou actions de certaines sociétés est plus facile et moins coûteuse...

2) La procédure de modification du statut juridique d'une société

Elle s'effectue en deux étapes :

- réunir une assemblée générale extraordinaire (AGE) pour approuver les nouveaux statuts;
- procéder aux formalités de publicité pour la nouvelle société.

Les conséquences juridiques

- La modification n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale.
- La société garde ses biens, ses droits et ses obligations.
- Les contrats en cours se poursuivent.